

GUIDE

Les enjeux de l'eau potable et de l'assainissement en zone littorale



Table des matières

Editos PAGES 4-5

Introduction PAGE 6

Les zones littorales en chiffres PAGE 8

Les principales lois concernant les zones littorales PAGE 9

1) La production d'une eau potable de qualité et en quantité : un enjeu majeur de court et long terme pour les Collectivités littorales PAGE 10

Entretien avec Jacky DALLET, Maire de Saint André Goule d'Oie et Président de la communauté de Communes du Pays de Saint Fulgent Président de Vendée Eau PAGES 12-15

2) La distribution de l'eau potable : une nécessaire continuité du service de plus en plus contrainte PAGE 16

Entretien avec Laurent PEYRONDET, Maire de Lacanau et Vice-président de la communauté de Communes Médoc Atlantique PAGES 18-21

3) La préservation du milieu naturel : condition de l'existence et du développement des territoires littoraux PAGE 22

Entretien avec Dominique GODEFROY, Adjoint à Boulogne sur Mer, Vice-président de la communauté d'agglomération du Boulonnais (Nausicaà, biodiversité et plan climat) et Président du conseil de gestion du Parc naturel marin Estuaires picards et de la mer d'Opale PAGE 24-27

4) Le patrimoine et la tarification : un difficile équilibre entre des intérêts antagonistes, sur le plan temporel et géographique PAGE 28

Entretien avec Jean-Charles ORSUCCI, Maire de Bonifacio PAGES 30-33

5) Les territoires insulaires métropolitains : des enjeux forts à maîtriser malgré l'isolement PAGE 34

Entretien avec Alexandre LE STER, Vice-Président de la région Ouest de Saur France PAGE 36-39

6) Les territoires ultra marins : une diversité de situations aux défis communs PAGE 40

Entretien avec Najib MAHFOUDHI, Coordinateur interministériel du plan eau DOM, Coordination biodiversité outremer, Direction de l'eau et de la biodiversité et Direction Générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature (DGALN) PAGES 42-45

7) Les Collectivités lacustres : des obligations similaires aux zones littorales voire supérieures PAGE 46

Entretien avec Cyril DEMOLIS, Maire de Sciez sur Lemans et Vice-Président de Thonon Agglomération PAGES 48-51

Remerciements PAGE 52

Présentation de l'Association Nationale des Élus des Littoraux et de SAUR PAGE 53

Editos



Yannick MOREAU

*Maire des Sables d'Olonne,
Président des Sables d'Olonne
Agglomération et de l'Association
Nationale des Elus des Littoraux*

L'eau, ressource indispensable à toute forme de vie, est aujourd'hui au cœur des préoccupations de nos territoires. En France, on estime que le prélèvement d'eau douce pour répondre aux besoins de chaque habitant atteint 1 500 litres par jour et par personne, ce qui démontre l'importance cruciale de cette ressource.

Qui plus est, face aux défis du changement climatique, sa gestion devient de plus en plus complexe, et en fait un enjeu majeur pour l'avenir de notre pays. En effet, les périodes de sécheresse, de plus en plus fréquentes et intenses, perturbent les équilibres naturels et mettent à l'épreuve notre capacité à préserver et à sécuriser l'approvisionnement en eau de nos populations.

Sur les littoraux, cette situation est exacerbée par des particularités structurelles – une densité de logements 3,2 fois plus élevée que sur le reste du territoire – et conjoncturelles – un afflux touristique massif durant les mois estivaux.

Dans certaines régions côtières, la consommation d'eau peut ainsi se retrouver fortement augmentée, rendant d'autant plus urgente la nécessité de solutions adaptées. Parmi celles-ci, la réutilisation des eaux usées traitées (REUT) se révèle être une réponse innovante et efficace. Elle permet non seulement de valoriser l'eau douce avant son rejet en mer, mais aussi de réduire, voire éviter, les rejets dans des zones écologiquement sensibles. C'est dans cette optique que l'A.N.E.L., le CEREMA, les Agences de l'eau, l'OFB et la Banque des Territoires, ont uni leurs forces pour créer un programme d'accélération de la REUT. Ce programme vise à atteindre l'objectif national ambitieux de développer 1 000 projets d'ici 2027 et de multiplier par dix le volume d'eaux réutilisées d'ici à 2030. Forte de ces partenariats stratégiques, l'A.N.E.L. s'engage résolument dans cette voie, en encourageant et en facilitant la mise en œuvre de ces solutions sur l'ensemble des territoires littoraux.

Cette action s'inscrit dans la continuité de la mission que s'est fixée l'A.N.E.L. au service de ses adhérents et des littoraux français : depuis plus de 45 ans, notre association se positionne comme une plateforme d'échanges et un laboratoire d'idées pour les élus des littoraux, qu'ils soient en Hexagone, en Corse ou dans les territoires d'Outre-mer. Porte-parole des collectivités littorales, l'A.N.E.L. accompagne les élus dans la définition de politiques publiques audacieuses et respectueuses des équilibres naturels. Ensemble, unis dans cette démarche, nous avons pour vocation de construire un avenir plus durable et plus désirable pour nos littoraux.

Si les Collectivités locales françaises sont en première ligne dans la lutte contre le changement climatique, les Collectivités littorales sont particulièrement touchées par les conséquences qu'il engendre. En effet, elles doivent adapter leurs politiques publiques et leurs infrastructures d'eau potable et d'assainissement pour faire face à la multiplication des phénomènes météorologiques extrêmes, la montée du niveau des mers et l'érosion du trait de côte.

Dans ce contexte, elles doivent faire face à des défis uniques comme la lutte contre l'intrusion saline dans les nappes, l'intrusion d'eaux claires parasites dans les réseaux ou encore la gestion des pics de consommation durant la période estivale. Elles mettent ainsi en place des stratégies de préservation de la ressource, tant sur le plan de la qualité que de la quantité. L'objectif est de garantir le développement des bassins de vie et de leurs activités économiques.

S'agissant de l'assainissement, les Collectivités littorales ont la lourde responsabilité de traiter les effluents, qui seront ensuite rejetés en mer. La mise en œuvre de systèmes d'assainissement de grande dimension capables d'absorber les intrusions d'eaux claires lors d'épisodes pluvieux, est essentielle pour protéger la biodiversité. Ces efforts contribuent au développement harmonieux des territoires littoraux, tout en garantissant la qualité des eaux côtières.

En tant que délégataire et prestataire de services publics, Saur France s'engage pleinement à soutenir les Collectivités dans ces missions essentielles. L'ensemble des entités du groupe Saur déploie des solutions innovantes et cohérentes, en réponse aux besoins exprimés par les élus littoraux. Les techniciens et ingénieurs de Saur apportent une expertise de pointe pour accompagner les services dans l'atteinte de leurs objectifs de politique publique. Nous partageons ainsi, avec les Collectivités littorales, un objectif commun : assurer la continuité de service et le développement des territoires tout en préservant les ressources en eau pour les générations futures.



Estelle GRELIER

Présidente de Saur France

Introduction

Les territoires littoraux français constituent une richesse inestimable, tant pour leur biodiversité exceptionnelle que pour leur contribution significative à l'économie et à la culture.

S'étendant sur des milliers de kilomètres le long des côtes de l'Atlantique, de la Manche et de la Méditerranée, ces régions abritent des écosystèmes diversifiés et fragiles, tels que les marais, les dunes et les estuaires, qui jouent un rôle crucial dans la régulation climatique et la préservation de la biodiversité marine et terrestre.

Sur le plan économique, les littoraux sont des moteurs de croissance grâce aux activités portuaires, à l'aquaculture et au tourisme. Les ports de commerce et de plaisance, les stations balnéaires et les sites naturels attirent des millions de visiteurs chaque année, générant des emplois et des revenus substantiels pour les Collectivités locales.

Ces dernières exercent diverses compétences structurantes pour la vie des territoires, notamment en ce qui concerne la gestion du petit et du grand cycle de l'eau. A ce titre, la Loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République dite NOTRe, de 2015, a consacré l'intercommunalité comme l'acteur de référence en matière de politique de l'Eau. Ils sont donc en charge des compétences liées au petit cycle de l'eau (eau potable et assainissement, sauf communautés de communes) ainsi que de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention contre les inondations (GEMAPI).

Elles sont confrontées à de nombreux enjeux, dont certains sont communs avec le reste du territoire français, tandis que d'autres sont spécifiques aux régions côtières. Comme ailleurs, elles doivent gérer la distribution de l'eau potable et le traitement des eaux usées, en veillant à la qualité de l'eau et à l'efficacité des systèmes d'assainissement.

En outre, la forte pression touristique en période estivale accroît la demande en eau potable et surcharge les systèmes d'assainissement, nécessitant des capacités de traitement accrues et des stratégies de gestion saisonnière. La pollution marine et côtière, due aux activités industrielles, agricoles et urbaines, représente un autre défi spécifique, affectant directement la qualité des eaux superficielles et souterraines. Les Collectivités littorales doivent donc mettre en œuvre des mesures strictes de protection environnementale et surveiller en permanence la qualité de l'eau pour prévenir les pollutions.

Corédigé par l'A.N.E.L. et Saur, ce livret a pour objectif de partager les retours d'expériences d'élus et fonctionnaires littoraux, en matière de gestion des enjeux du petit cycle de l'eau. Ces témoignages permettent de dresser un panorama des différentes problématiques rencontrées sur ces territoires ainsi que les stratégies portées par les Collectivités pour assurer une parfaite continuité de service.

Nous n'avons pas la prétention de traiter l'intégralité des sujets liés au petit cycle de l'eau mais de retranscrire les principaux enjeux rencontrés par les femmes et les hommes sur le terrain, en charge de ces services publics essentiels pour le développement des territoires littoraux.

Le sujet du grand cycle de l'eau n'est pas traité spécifiquement dans ce livret, pour se concentrer sur les enjeux liés au petit cycle de l'eau. Toutefois, la GEMAPI est intrinsèquement liée à la gestion de l'eau et de l'assainissement, ce qui nous amène, parfois, à évoquer le sujet dans certains développements.



Les zones littorales en chiffres

985

communes maritimes de bord de mer, lagunes ou étangs salés

Plus de 18 000

kilomètres en incluant les territoires d'outre-mer

30% à 50%

d'augmentation de la consommation en eau potable en période estivale

50% à 100%

d'augmentation d'eaux usées traitées en période estivale

Environ 60 %

des zones littorales françaises sont classées comme vulnérables aux nitrates

5 800

kilomètres de côtes en France métropolitaine

2ème rang mondial

pour sa Zone Economique Exclusive (ZEE) de plus de **11 millions de km²** en mer, dont **97% en Outre-mer**

92

communes ultramarines

Environ 25 %

des nappes phréatiques côtières en France sont affectées par l'intrusion saline

Près de 1,4 million de personnes et 850 000 logements

situés dans des zones à risque d'inondation côtière

Les principales lois concernant les zones littorales

1986

Loi Littoral

C'est la loi fondamentale qui encadre l'aménagement, la protection et la mise en valeur du littoral. Elle vise à équilibrer le développement économique et la protection des espaces naturels littoraux.

2006

Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques

Cette loi renforce la protection et la gestion des ressources en eau, y compris les zones littorales. Elle inclut des mesures pour prévenir la pollution et pour gérer durablement les ressources en eau. Elle transpose la Directive Cadre sur l'Eau (DCE), visant à atteindre un bon état écologique des eaux.

2009
2010

Loi Grenelle I et II

Ces lois découlent des engagements pris lors du Grenelle de l'Environnement et introduisent des mesures spécifiques pour les zones littorales, telles que la gestion intégrée des zones côtières, la lutte contre l'érosion côtière ainsi que la protection de la biodiversité marine et littorale.

2015

Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte

Bien que principalement axée sur la transition énergétique, cette loi inclut des dispositions pour l'adaptation des zones littorales au changement climatique, comme la lutte contre la montée du niveau de la mer et la gestion des risques naturels.

Loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République dite NOTRe

Cette loi a redéfini les compétences des Collectivités territoriales, transférant les compétences eau et assainissement aux intercommunalités pour favoriser une gestion plus cohérente et efficace à l'échelle locale.

2016

Loi pour la reconquête de la Biodiversité, de la Nature et des Paysages

Cette loi renforce la protection de la biodiversité littorale et marine, introduisant des mesures pour préserver les écosystèmes et les habitats naturels des zones côtières.

2019

Loi Engagement et Proximité

Elle vise à améliorer la gouvernance locale et à renforcer les compétences des Collectivités en matière de gestion de l'eau et d'assainissement.



(1) La production d'une eau potable de qualité et en quantité : un enjeu majeur de court et long terme pour les Collectivités littorales

1 Protéger une ressource en eau limitée, encore davantage par les épisodes répétés de sécheresse, et vitale pour les différents usages domestiques et non domestiques

- Les ressources en eau potable sont de plus en plus limitées : en effet, les épisodes pluvieux sont plus fréquents et plus intenses, compliquant le rechargement des nappes et la disponibilité de la ressource.
- De même, les épisodes de sécheresse, plus fréquents et plus long, diminuent les ressources en eau superficielles et souterraines, conduisant ainsi les Collectivités à s'interroger sur la continuité de service à court, moyen et long-terme.
- Enfin, les territoires littoraux doivent assurer une production d'eau potable en quantité pour tous les usages : c'est un enjeu vital pour ces Collectivités dont l'économie locale repose sur une importante consommation d'eau (tourisme, agriculture, industrie, etc).

2 Lutter contre la pollution terrestre qui menace de plus en plus les ressources côtières

- 80 % de la pollution marine provient de sources terrestres, telles que les produits phytosanitaires et les rejets industriels. Cette pollution ne reste pas confinée à l'océan, elle affecte aussi les nappes phréatiques et les cours d'eau douce des zones côtières.
- Par exemple, lors des tempêtes ou des crues, les polluants présents dans les eaux côtières peuvent remonter les estuaires et se mélanger aux ressources d'eau douce exploitées pour la production d'eau potable.
- Le traitement de l'eau douce contaminée par ces polluants devient plus complexe, nécessitant des systèmes de traitement plus avancés et plus onéreux.

3 Lutter contre l'intrusion saline dans les nappes

- En zone littorale, la proximité de la mer expose les ressources en eau douce à l'intrusion d'eau salée. L'élévation du niveau de la mer, combinée à des niveaux bas de nappes phréatiques, accentue ce phénomène.
- Or, l'intrusion saline dégrade la qualité de l'eau des nappes phréatiques et rend plus difficile et coûteux son traitement, pour la rendre potable.
- Dans certaines régions côtières de France, comme en Camargue ou en Charente Maritime, jusqu'à 10 à 15% des ressources en eau douce dans les nappes, proches des littoraux, peuvent être affectées par l'intrusion saline, en particulier dans les périodes de sécheresse ou lors des marées exceptionnelles.

« Notre force, c'est l'interconnexion de tous les barrages et usines de traitement du Département, permettant un soutien mutuel en cas de besoin. »



Jacky Dallet

Maire de Saint André Goule d'Oie

Président de la communauté de Communes du Pays de Saint Fulgent

Président de Vendée Eau



Pouvez-vous nous présenter votre Syndicat et votre service public d'eau potable ?

Jacky DALLET : « Vendée Eau est un syndicat en charge de la production et de l'adduction en eau potable, depuis 60 ans, regroupant 250 communes réparties sur 19 EPCI, incluant l'Île d'Yeu. Aujourd'hui, Vendée Eau dessert environ 470 000 abonnés, représentant les 720 000 habitants de la Vendée. Nous disposons de 13 barrages et 12 captages d'eau, avec une capacité de stockage de 55 millions de m³, pour une consommation annuelle de 48 millions de m³ d'eau potable.

Vendée Eau exporte également de l'eau, pour près de 2 millions de m³ vers la Charente-Maritime et les Deux-Sèvres et importe pour près de 2 millions de m³ d'eau, en provenance de la Loire-Atlantique, via le syndicat Atlantiqueau, desservant le nord est du département. Le budget annuel de Vendée Eau s'élève à 110 millions d'euros. Environ 50 millions d'euros sont alloués aux investissements, dont 15 à 18 millions dédiés au seul renouvellement des réseaux, le reste étant affecté à des projets de modernisation et de construction d'infrastructures. »

Le territoire vendéen est vaste, avec des activités économiques variées : agriculture, tourisme, pêche. En ajoutant la consommation d'eau potable par les abonnés domestiques, ces différents usages sont consommateurs d'eau potable en quantité et en qualité : arrivez-vous aujourd'hui à toujours assurer la continuité de service ?

Jacky DALLET : « Aujourd'hui, en matière d'eau, il n'y a pas de conflit d'usage, en Vendée. Nos 55 millions de m³ stockés, dont le complexe de Mervent et ses 13 millions de m³, permettent une gestion vendéenne durable et équitable, avec un partage apaisé entre les différents usages, qu'ils soient agricoles, économiques, touristiques ou de loisirs.

D'ailleurs, nous partageons une même prise de conscience collective et notamment sur la nécessité de préserver les ressources. Par une gestion responsable des quantités qui leurs sont allouées, le monde agricole adapte chaque année, dans une concertation responsable, ses pratiques, ses variétés et espèces végétales en fonction du niveau des réserves disponibles et des données météorologiques.

Chaque année et toute l'année, nous assurons la continuité de service, en absorbant les pics de consommation, grâce à notre stockage hivernal. C'est sur le littoral que nous identifions le plus fort décalage entre les besoins en eau et les ressources disponibles. Dans une étude prospective à horizon 2050, le développement économique, les projections démographiques et les données climatiques laissent imaginer, en période sèche, un déficit de 8 millions de m³. C'est donc sur les côtes vendéennes que se pose et se posera la question de la quantité de ressource disponible. »

Avec une forte attractivité touristique l'été, comment vous assurez-vous d'une ressource en quantité suffisante pour l'ensemble des usages, en particulier durant cette période estivale ?

Jacky DALLET : « Le territoire vendéen enregistre 35 millions de nuitées par an, dont 5 millions durant la période estivale, de juin à septembre. Par conséquent, la consommation d'eau, qui est en période hivernale de 100 000 m³ par jour, passe parfois à plus de 200 000 m³ par jour, en été. Les infrastructures vendéennes doivent donc être dimensionnées pour répondre à ces pics de consommation exigeants.

Des besoins qui dimensionnent nos infrastructures, nos barrages, nos usines de potabilisation et nos réseaux, qui exigent des investissements lourds, avec un maillage du territoire par un réseau de 15 500 Km de canalisations, des usines interconnectées pour répondre aux besoins de territoire, moins pourvus, avec un approvisionnement continu, en toute saison.

Pour exemple, l'eau produite par l'usine de la Balingue du barrage Mervent peut alimenter, grâce à un réseau de 120 km de canalisations qui traverse le département, l'île de Noirmoutier. Autre exemple, le barrage du Graon et son usine viennent aussi, chaque été, en appui de celle de Finfarine. Ce système d'interconnexion, bien que mis à rude épreuve parfois, permet de sécuriser chaque territoire en cas de tension sur la disponibilité de la ressource en local, de casse sur le réseau ou encore de pollution. Ce réseau d'interconnexion bien que mis à rude épreuve parfois, a permis de répondre aux besoins de solidarité départementale. »

Engagez-vous des actions de sensibilisation autour de l'importance de la ressource auprès des différentes catégories d'usagers ?

Jacky DALLET : « C'est un axe central de notre politique de l'eau : nous sensibilisons les abonnés à l'importance de la préservation de l'eau potable, tout au long de l'année. Ainsi, chaque année, plus de 8 000 élèves vendéens sont sensibilisés au fonctionnement du petit et du grand cycle de l'eau. Cette acculturation est essentielle pour former les générations futures et préserver aujourd'hui et demain nos ressources en eau. Faire des enfants des ambassadeurs au sein de leur famille.

Des campagnes de sensibilisation sont aussi menées auprès des abonnés domestiques via nos outils numériques avec la diffusion d'informations en continu. En période estivale, les habitants sont sensibilisés, dès les mois de mai et juin, sur l'état de la ressource. En période plus critique, des spots radio sensibilisent plus fortement encore nos usagers sur les bonnes pratiques à adopter pour réduire leur consommation, à l'intérieur de leur logement, sur leur lieu de travail, de loisirs (sport), en matière de jardinage.

Nous travaillons aussi étroitement avec les professionnels : chambre des métiers, chambre de commerce et d'autres chambres consulaires. Nous avons signé,

par exemple, des conventions avec les pépiniéristes et paysagistes pour qu'ils proposent et conseillent en matière d'aménagements, chez leur clients, des plantes peu gourmandes en eau, donc plus pérennes et nécessitant moins d'arrosage. Nous avons également des actions de sensibilisation à l'égard des industriels, des commerçants, des associations sportives. L'année passée, Vendée Eau a également rencontré les quatre plus importants consommateurs d'eau du territoire, autrement dit les industriels de l'agroalimentaire, pour évoquer avec eux nos problématiques eau, les sensibiliser sur la spécificité vendéenne de l'accès à l'eau et les enjeux sur la nécessité, pour eux, de travailler à réduire leur consommation d'eau. »

Engagez-vous des actions de sensibilisation spécifiques auprès des touristes ?

Jacky DALLET : « Evidemment, l'été, nous profitons de cette période plus sensible en matière de tension sur nos ressources en eau potable pour déployer, sur notre littoral, des moyens humains et matériels pour sensibiliser les touristes et habitants présents sur nos côtes.

Cet été, comme l'été passé, nous avons recruté plusieurs ambassadeurs qui, durant toute la période estivale, ont sillonné notre littoral pour sensibiliser les touristes présents, les invitant à répondre à un petit quiz, qui les enjeux de l'eau, en général. Profiter de ces instants pour les interroger sur leurs pratiques en matière de consommation, les sensibiliser sur les économies d'eau possibles au travers de petits gestes du quotidien qui peuvent réduire fortement la consommation. Une opération renouvelée cette année malgré une météo peu clémente et un bon état de la ressource. Les économies sont à réaliser tous les jours et ce quel que soit le niveau de nos ressources. Des milliers de touristes et vendéens ont pu ainsi être acculturés aux enjeux de préservation de la ressource. »

Quelle est votre stratégie de territoire pour assurer une ressource suffisante, dans les années à venir, pour tous les usages ?

Jacky DALLET : « À la suite des sécheresses de 2003 et 2011, Vendée Eau a initié des études prospectives pour évaluer l'adéquation besoins-ressources, à horizon 2050. Ces études ont mis en évidence un déficit, en année sèche, de 8 millions de m³ sur le littoral et de 1,5 million de m³ dans le Nord-Est de la Vendée.

Face à ces constats, Vendée Eau a élaboré un plan pluriannuel d'investissements (PPI), décliné dans un «bouquet de solutions» pour couvrir ces besoins ainsi identifiés.

Le premier axe de notre stratégie est la préservation de la ressource, par la réalisation d'économies d'eau. Àuprès des usagers tout d'abord, par des campagnes de sensibilisation, qui ont permis de réduire fortement la consommation des ménages. On estime que cette réduction sur 20 ans, a permis une économie

de 5 millions de m³, par an, soit le volume moyen d'un barrage vendéen (la consommation moyenne est descendue à 84 m³ par abonné et par an). Par des travaux de renouvellement de nos 15 500 kms de réseaux, qui ont permis d'atteindre un rendement de 88%, faisant passer nos fuites réseaux de 2 m³/km/jour à 1 m³/km/jour, soit là encore une économie de 5 millions de m³ par an. Avec, enfin, les travaux de modernisation, de rénovation et de reconstruction d'usines de production d'eau potable permettant, par l'amélioration des process, une économie de 2 millions de m³ par an. Au total, ce sont 12 millions de m³ d'eau économisés, chaque année, par la mise en place de cette politique d'investissement ambitieuse.

L'autre volet de notre stratégie est la recherche de nouvelles ressources. Ainsi, 60 forages ont été réalisés, peu s'avèrent productifs. Faute de ressource naturelle disponible de façon pérenne et suffisante, nous avons donc été contraints d'explorer d'autres solutions moins conventionnelles : la réutilisation des eaux usées traitées, le dessalement d'eau de mer et le stockage en carrière. En ce qui concerne le dessalement de l'eau de mer, il s'agit d'un procédé très énergivore. Il n'est donc pas envisagé à court terme, mais pourrait s'imaginer demain, avec des éoliennes en mer, dont le surplus de production estival, pourrait être utilisé pour faire fonctionner ce type de production. »

On peut donc en déduire que Vendée Eau a plutôt orienté son choix vers la REUT et le stockage en carrière ?

Jacky DALLET : « En effet, notre projet de REUT vise à utiliser les millions de m³ d'eau traitées, qui sont rejetés chaque année en mer par nos villes côtières et qui, après avoir été affinées, pourraient être réutilisés.

Une expérimentation est aujourd'hui menée aux Sables d'Olonne, où les eaux usées sont captées, après traitement de la station et affinées, avant d'être rejetées en amont du barrage du Jaunay. Elles sont ensuite mélangées aux eaux de la ressource du Jaunay puis potabilisées, avant distribution. Il s'agit à ce jour d'une expérimentation avec de petits volumes (150 m³ par heure). Nous terminons, sur cette fin d'année, la construction de la canalisation de diamètre 400 qui permettra de transporter ces eaux ainsi traitées et affinées vers une zone de transition végétalisée, de façon à ce qu'elles soient réoxygénées et reminéralisées avant d'être rejetées dans le milieu récepteur du cours d'eau, sans en dégrader la qualité. Ce projet baptisé «projet Jourdain», fait référence au Bourgeois Gentilhomme de Molière, qui faisait des vers sans en avoir l'air (ce processus de rejet en amont de barrage existe déjà naturellement), puis «Jourdain» en référence à cette vallée du Jourdain où la sécheresse et l'accès à l'eau sont très difficiles et le manque plus criant qu'en Vendée, et dont la réutilisation des eaux usées à des fins d'eau potable est une réalité et une solution mise en place depuis fort longtemps.

Pour ce qui est des carrières utilisées pour du stockage d'eau brute, nous travaillons par anticipation, avec une

veille sur les carrières en fin d'exploitation, en évaluant leur potentiel et leur pertinence en matière de volume et de situation géographique. Ce fut le cas de l'ancienne carrière des Clouzeaux, désormais propriété de Vendée Eau, qui a été transformée en réserve d'eau brute stratégique. Raccordée au barrage du Jaunay, elle permet de venir compléter son volume avec un apport de 2,7 millions de m³ supplémentaires. Le remplissage se réalise en hiver avec l'eau excédentaire du barrage, et la vidange en période estivale, si le besoin s'en fait sentir, avec un pompage depuis la carrière des Clouzeaux, à raison de 30 000 m³ par jour pour venir ainsi compléter le volume disponible du barrage du Jaunay et sécuriser l'alimentation du territoire desservi. »

Quelles sont vos principales problématiques sur le plan de la qualité de l'eau ?

Jacky DALLET : « Comme de nombreuses ressources, l'activité humaine autour de nos retenues, de nos captages, apporte son lot de contaminations et de polluants qu'il nous faut traiter, de façon à faire en sorte que l'eau distribuée soit de qualité et conforme aux normes en vigueur. Traitement de la matière organique, élimination des bactéries et virus, élimination des polluants, lessiviels, produits phytosanitaires, produits médicamenteux, hormones, etc. Aujourd'hui, l'ensemble de nos usines possède la capacité de traitement pour répondre à ces objectifs de qualité.

Pour ce qui est des nitrates, ils restent toujours un point d'attention. En 2022, nos efforts se sont portés sur la réduction de la présence de Trihalométhane (THM). Leur présence, notamment sur la partie côtière, nous a conduit à installer des systèmes de traitement avec charbons actifs, pour réduire leur teneur et maintenir une eau conforme. Nos usines sont également en capacité d'éliminer les PFAS qui peuvent être présents dans nos eaux brutes, bien que leur concentration dans les

barrages soit faible. »

Pour finir, pouvez-vous nous parler des projets futurs structurants de votre Syndicat ?

Jacky DALLET : « Depuis 2011, Vendée Eau réalise des investissements à hauteur de 45 à 50 millions d'euros, par an. Des investissements orientés vers le renouvellement de nos 15 500 km de canalisations, de nos ouvrages (réservoirs) et la modernisation de nos usines.

Nous enclenchons, aujourd'hui, un second plan d'investissement, qui s'établit au travers d'une prospective des besoins de la Vendée à horizon 2050, en matière de besoins/ressource en phase avec notre développement, à la fois démographique mais aussi économique, tout en prenant en compte aussi dans cette prospective les données sur le changement climatique et son impact sur nos ressources en eau.

Un nouveau PPI (Plan Pluriannuel d'Investissements), qui prévoit des investissements à hauteur de 75 millions d'euros, par an, pour les cinq prochaines années. L'accent sera encore mis sur les économies d'eau pour préserver nos ressources, (sensibilisation du public, lutte et investissements contre les fuites, renouvellement de canalisations, réhabilitation de réservoirs, modernisation de nos usines, veille sur certaines carrières).

La réutilisation des eaux usées traitées et affinées avec le projet du Jourdain sera entrée, nous l'espérons, en phase opérationnelle, avec une possible duplication du modèle sur d'autres territoires côtiers.

La construction de nouvelles usines en lieu et place de celles existantes pour améliorer le process et réaliser des économies d'eau mais aussi énergétiques, et faire face aux volumes à distribuer sur certains secteurs vendéens. Faire que tout notre travail, nos investissements, notre engagement soient mis au service de notre mission de service public de l'eau potable en Vendée. »



(2)

La distribution de l'eau potable : une nécessaire continuité du service de plus en plus contrainte



1 Lutter contre les pertes en eau potable causées par les fuites d'eau sur le réseau

- Les fuites sur les réseaux d'eau conduisent à des pertes significatives d'une eau qui a été pompée et traitée. Cela contribue à la raréfaction des ressources, notamment pour les Collectivités littorales, où l'eau est déjà une ressource rare.
- Ces fuites d'eau sont un coût supplémentaire pour les budgets eau potable, puisque cette eau perdue a été prélevée par des pompes et purifiée à l'aide de produits de traitement, générant des coûts d'électricité et de réactifs.
- La recherche et la réparation de fuites constitue donc un enjeu majeur pour les Collectivités littorales, tant sur le plan environnemental, économique et, qui plus est, politique. En effet, les usagers acceptent difficilement de devoir modifier leurs pratiques, en période de sécheresse, quand les taux de fuites sont conséquents.

2 Renouveler son réseau d'eau potable, de plus en plus vieillissant, avec un budget eau potable de plus en plus contraint

- On lutte contre les fuites d'eau par des opérations d'exploitation (sectorisation, modélisation hydraulique, recherches de fuites) mais également en investissant sur le réseau pour renouveler les tronçons les plus fuyards : c'est bien une action synchronisée des dépenses de fonctionnement et d'investissement qui maintient un haut niveau de rendement.
- Toutefois, on estime que le renouvellement des réseaux d'eau potable, en France, avoisine les 0,7%, par an, en moyenne. Cela signifie qu'il faut plus de 130 années pour renouveler l'intégralité du réseau d'eau potable, ce qui est évidemment trop long en comparaison avec la durée de vie moyenne d'un réseau.
- Cela s'explique notamment par le coût élevé de ces dépenses d'investissement pour des budgets eau potable de plus en plus contraints par différents phénomènes : la baisse des recettes en raison de la baisse des consommations, la baisse des subventions mais également la hausse des coûts de ces opérations de travaux.

3 Faire évoluer les pratiques pour économiser la ressource en eau

- Les abonnés domestiques doivent être accompagnés pour les encourager à diminuer leurs consommations d'eau potable par différents leviers : actions pédagogiques, mise à disposition d'application de suivi des consommations, etc.
- Cet accompagnement doit être dirigé vers les usagers permanents mais aussi auprès des touristes : c'est, en effet, durant la période estivale que la consommation d'eau est la plus élevée mais également la tension sur la ressource la plus forte.
- Par ailleurs, les usagers non domestiques doivent également être accompagnés dans le changement de leurs pratiques, pour soutenir l'effort global de préservation de la ressource.

« Plus largement, si on continue d'encourager les abonnés à réaliser des économies d'eau, cela entraînera mécaniquement une baisse des recettes, d'où la nécessité de réfléchir au juste prix de l'eau pour pérenniser nos installations. »



Laurent PEYRONDET

Maire de Lacanau

Vice-président de la communauté de Communes Médoc Atlantique

Nicolas LE GORREC

Responsable des contrats de DSP (Lacanau)

Eléonore GENEAU

Responsable « Littoral et développement durable » (Lacanau)



Pouvez-vous nous présenter votre territoire et votre service public d'eau potable ?

Laurent PEYRONDET : « La Commune de Lacanau s'étend sur 214 km², avec une population totale de 6 000 habitants, au dernier recensement. Nous accueillons, en période estivale, jusqu'à 75 000 habitants, avec des pointes à 100 000 habitants, certaines fins de semaine du mois d'août. Nous sommes situés sur un bassin versant de 1 000 km², et appartenons à la Communauté de Communes Médoc Atlantique, composée de 14 Communes. Le Syndicat Intercommunal d'Aménagement des Eaux du Bassin Versant des Etangs du Littoral Girondin a pour ambition de gérer la qualité des eaux des lacs et d'en préserver la biodiversité. Chaque Commune gère la collecte et le traitement des eaux usées et sa production d'eau potable. La ville de Lacanau a confié la gestion du service public de l'eau potable et de l'assainissement à Suez, jusqu'en 2028, par le biais de contrats de délégations de service public. »

Nicolas LE GORREC : « Nous disposons d'un réseau de 158 km de long, 5 forages de production, 2 châteaux d'eau et 3 réservoirs pour une capacité de stockage totale de 10 700 m³. Cela correspond à 1,5 jour de consommation, en période de pointe. Compte tenu de la topographie de Lacanau, plusieurs surpresseurs sont en service pour desservir ces points hauts. Enfin, 350 poteaux incendie sont raccordés au réseau. »

Comment assurez-vous une parfaite continuité de service ?

Nicolas LE GORREC : « Sur le plan de l'exploitation, l'obligation de recherche et réparation de fuites impose au délégataire d'ausculter 1/5ème du réseau chaque année. Toutefois, une baisse du rendement du réseau a été observée, il y a quelques années, ce qui a conduit Monsieur le Maire à intervenir auprès du délégataire. En réponse, ce dernier a mis en place un protocole de recherche plus ambitieux, qui permet de nous rapprocher aujourd'hui de nos objectifs. »

Laurent PEYRONDET : « En termes de rendement, l'objectif fixé à la fin du contrat est très ambitieux : il est demandé au délégataire d'atteindre un taux de 87%. Ce taux a été fixé considérant un rendement déjà très satisfaisant lors de la conclusion du contrat de délégation de service public : pourtant, la diminution du rendement constatée n'était pas expliquée clairement par le délégataire. Je confirme, en effet, que ce dernier a mis les moyens nécessaires pour que l'objectif contractuel soit désormais atteignable. Par ailleurs, la municipalité a toujours été proactive dans la préservation de la ressource. Depuis 2019, le réseau de la ville a été sectorisé. La sectorisation et l'analyse des débits nocturnes permettent de contrôler les dérives sur certains secteurs et de réagir rapidement en cas de problème, contribuant ainsi à réduire les pertes en eau. »

Cette exigence sur le plan d'exploitation est-elle donc accompagnée de travaux de renouvellement de réseaux par la Commune ?

Laurent PEYRONDET : « Notre politique de renouvellement des réseaux prévoit le renouvellement moyen annuel de près de 1 km de réseau par an. Cet investissement est nécessaire pour pérenniser les efforts du délégataire et renouveler un réseau vieillissant. Un exemple notable est celui de Lacanau Océan, où les travaux, réalisés en 2024, se sont révélés efficaces, permettant de détecter de nouvelles fuites. »

Le renouvellement du réseau est planifié à travers notre plan pluriannuel d'investissement : nous investissons, en moyenne, 400 000 euros, par an, dans le renouvellement des réseaux. L'objectif de ces travaux est de moderniser le réseau pour en améliorer l'efficacité et réduire les pertes d'eau.

Ces enjeux de rendement sont essentiels, et étroitement liés avec la politique générale du Département de la Gironde : ce dernier subventionne les travaux d'investissement lorsque des actions liées aux économies d'eau sont engagées. »

Est-ce que vous êtes aujourd'hui interconnecté avec une autre Commune ou syndicat ?

Laurent PEYRONDET : « L'absence d'interconnexion de Lacanau est due à l'étendue du territoire médocain et à la disponibilité limitée de production supplémentaire à proximité, rendant chaque Collectivité indépendante. Nous possédons cinq forages, tous maillés ; deux forages sont sécurisés par des groupes électrogènes pour assurer la continuité de l'approvisionnement en cas de coupure électrique. »

Comment gérez-vous les pics de consommation en période estivale ?

Nicolas LE GORREC : « La gestion des pics de consommation ne présente pas de contrainte majeure : l'exploitant met tout en œuvre pour assurer une montée en puissance de la production d'eau potable. »

Actuellement, le pic de consommation atteint 7 500 m³, alors que la capacité de production est de 10 000 m³, garantissant ainsi une continuité de service sans défaut. Les pompes sont calibrées pour répondre aux besoins en période de pic, et le système est prêt à accueillir une éventuelle augmentation future de la demande. »

Sur le plan tarifaire, quelle est votre politique ?

Laurent PEYRONDET : « La tarification annuelle a été ajustée en augmentant les tarifs pour les campings, en raison de leur statut de plus gros consommateurs d'eau de la Commune. Cette mesure a permis de contenir le prix de l'eau pour les abonnés domestiques, considérant les hausses de charges constatées sur le budget eau de la Commune. Concrètement, un coefficient de majoration a été appliqué sur la part fixe des campings : cette contribution plus importante des gros consommateurs est nécessaire si l'on veut continuer à investir dans notre patrimoine.

Il n'y a pas de tarification saisonnière actuellement; nous réfléchissons au déploiement de la télérelève : cela permettrait de mieux détecter les fuites, notamment chez les abonnés. En effet, 73 % des logements de Lacanau sont des résidences secondaires, et peuvent avoir la mauvaise surprise de constater des factures d'eau conséquentes, s'ils n'ont pas détecté une fuite sur leur branchement.

Plus largement, si l'on continue d'encourager les abonnés à réaliser des économies d'eau, cela entraînera mécaniquement une baisse des recettes, d'où la nécessité de réfléchir au juste prix de l'eau pour pérenniser nos installations. »

Vous parlez d'économies d'eau, et le sujet de la gestion de la ressource est évidemment très fort dans votre région : quel rôle jouez-vous sur le sujet ?

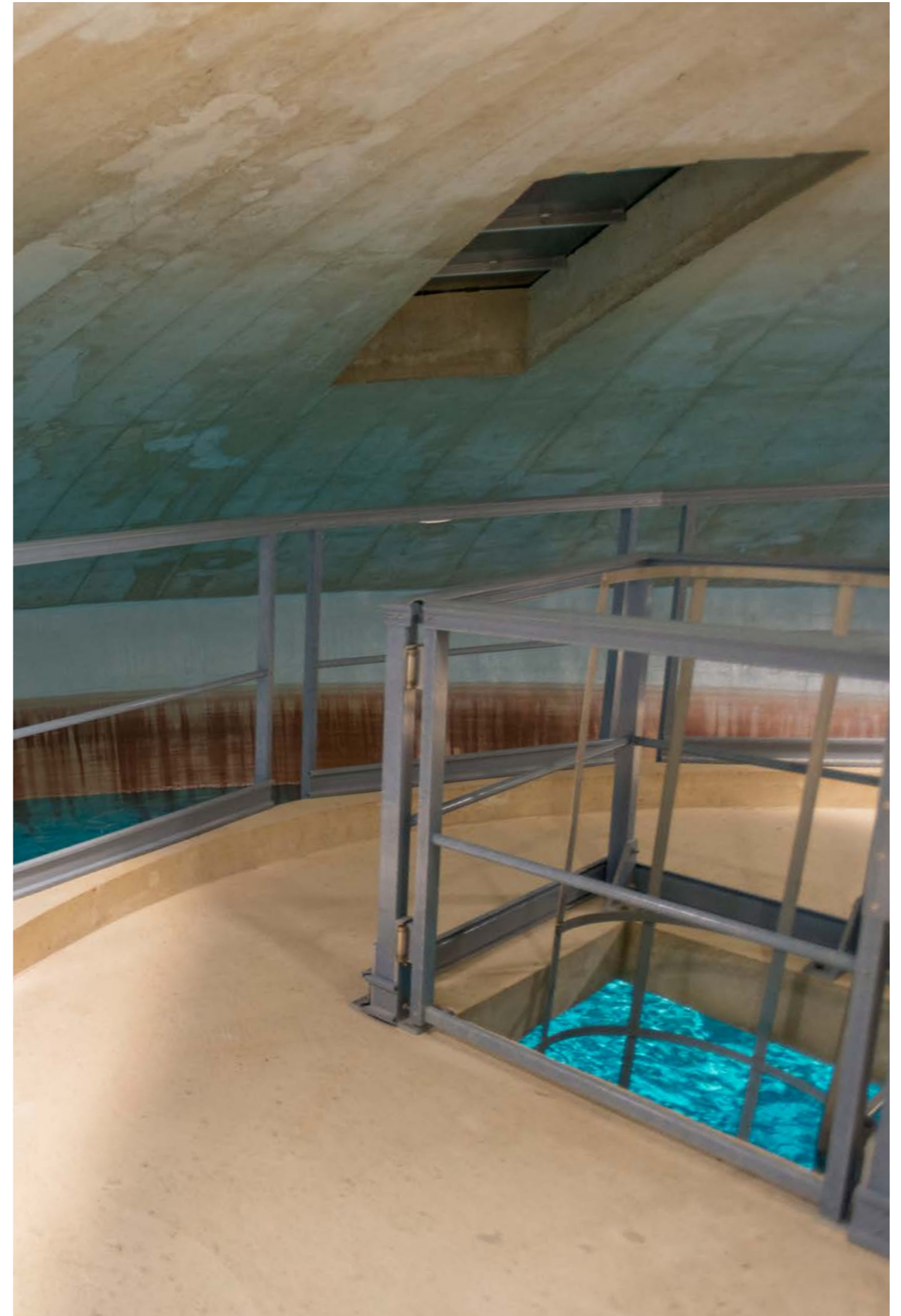
Nicolas LE GORREC : « La gestion de la ressource en eau implique des échanges constants avec les services communaux et le SIAEBVELG, notamment concernant l'assainissement et la gestion des eaux pluviales. Cette semaine encore, des travaux ont été menés conjointement entre le syndicat et Lacanau. Nous travaillons aussi en étroite collaboration avec le préfet et l'Agence de l'eau sur ce sujet, à travers notamment le plan «Eau&Climat» pour soutenir les ostréiculteurs. On pourrait également citer le travail réalisé avec les agriculteurs sur la gestion des nitrates. »

Eléonore GENEAU : « Dans le cadre de sa feuille de route en matière de développement durable, la Commune a fait des choix forts dans l'espace public et les lieux de baignade, en supprimant toutes les douches des sites naturels et en y privilégiant des toilettes sèches. Les manifestations sportives d'importance, dont les organisateurs sont en lien étroit avec la Ville de Lacanau, proposent des fontaines à eau raccordées sur le réseau d'eau potable et encouragent l'utilisation des gourdes chez les athlètes, le staff et le public, comme dans nos équipements municipaux. »

Laurent PEYRONDET : « En Gironde, les eaux captées proviennent de nappes profondes, ce qui limite les interactions avec les nappes supérieures et assure une qualité d'eau que l'on doit protéger. Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) des

eaux profondes guide la gestion de cette ressource précieuse. D'ailleurs, notre qualité de l'eau est presque parfaite, nécessitant seulement une désinfection pour respecter les normes, ce qui facilite l'exploitation.

Toutefois, la principale contrainte réside dans la gestion et le partage équitable de la ressource. Il est crucial que les nouveaux projets de champs captants ne diminuent pas le niveau de ressources, afin de garantir une disponibilité continue d'eau potable pour les années à venir. »



(3)

La préservation du milieu naturel : condition de l'existence et du développement des territoires littoraux



1 Lutter contre les eaux claires parasites

- Les eaux claires parasites sont issues des eaux pluviales (dites météoriques) ou alors des eaux souterraines (dites d'infiltration) : le principal risque associé est la survenue de débordements et donc de rejets d'eaux usées non traitées au milieu naturel.
- Les débordements causés par les eaux claires parasites sont particulièrement problématiques, en zone littorale, où ils affectent directement les écosystèmes marins et les activités économiques comme le tourisme, l'ostréiculture et la pêche.
- Pour lutter contre ce phénomène, il est crucial de renforcer l'étanchéité des réseaux et de reprendre les mauvais raccordements d'eaux pluviales sur le réseau d'eaux usées.

2 Assurer la conformité des rejets d'eaux usées traitées

- Les rejets d'eaux usées traitées doivent respecter les normes en vigueur pour éviter la pollution du milieu naturel, notamment des eaux côtières et des cours d'eau.
- La qualité des eaux est essentielle pour les activités locales comme la pêche, l'ostréiculture et le tourisme. Des rejets non conformes peuvent entraîner la dégradation des écosystèmes et affecter directement ces secteurs, en compromettant la qualité des eaux de baignade ou des zones de production.
- Pour garantir cette conformité, un suivi régulier et des contrôles des installations de traitement des eaux sont nécessaires pour minimiser les risques de pollution et préserver les ressources en eau.

3 Assurer des contrôles périodiques des installations d'assainissement non-collectif

- L'assainissement non collectif (ANC) concerne les habitations non raccordées au réseau public d'assainissement collectif. Il est essentiel d'assurer la conformité de ces installations pour éviter les risques de pollution des sols, des nappes phréatiques et des cours d'eau, notamment en zone littorale.
- Des installations mal entretenues ou non conformes peuvent entraîner des rejets d'eaux usées dans l'environnement, affectant la qualité des eaux de baignade et des activités économiques locales.
- Pour garantir la conformité des installations d'assainissement non collectif, il est important d'effectuer des contrôles réguliers et d'assurer un entretien adéquat des installations.

« C'est tout le problème des Collectivités face au changement climatique : le temps de réaction est plus contraint qu'auparavant avec des ressources financières de plus en plus limitées . »



Dominique GODEFROY

Adjoint à Boulogne sur Mer

Vice-président de la communauté d'agglomération du Boulonnais
(Nausicaà, biodiversité et plan climat)

Président du conseil de gestion du Parc naturel marin Estuaires
picards et de la mer d'Opale



Pouvez-vous nous présenter votre territoire ?

Dominique GODEFROY : « La Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) regroupe 22 Communes et présente une particularité géographique : une interface terre/mer, intégrant plages et falaises. La CAB représente une population totale de 120 000 habitants, dont 42 000 pour la ville de Boulogne-sur-Mer.

Ce territoire possède une identité forte liée à son bassin hydraulique, géré par le Syndicat Mixte pour le schéma d'aménagement et de gestion des eaux du Boulonnais (SYMSAGEB), garantissant une cohérence dans la gestion des ressources en eau. »

Pouvez-vous nous présenter votre service public d'assainissement collectif ?

Dominique GODEFROY : « La CAB gère des réseaux d'eau et d'assainissement vieillissants, qui nécessitent des investissements conséquents pour leur rénovation. Depuis plusieurs années, la gestion de ces infrastructures est confiée à un délégataire, par le biais d'un contrat de délégation de service public (DSP), qui a la charge des travaux de rénovation des réseaux.

Sur le territoire, le CAB dispose de 12 stations d'épuration, desservant environ 59 000 abonnés et traitant jusqu'à 15 millions de mètres cubes d'eau, par an. Avec 180 à 200 postes de refoulement et des ouvrages de rétention des eaux pluviales, nous faisons face à des enjeux d'eaux claires parasites dans les réseaux, notamment à Boulogne-sur-Mer, où le réseau est unitaire. »

Parlez-nous de vos enjeux liés au petit cycle de l'eau sur votre territoire ?

Dominique GODEFROY : « La CAB fait face à des défis hydriques, entre périodes d'excès d'eau et de stress hydrique. Par exemple, en 1999, on a frôlé la rupture d'approvisionnement en eau potable : malgré tout, nous avons réussi à maintenir la continuité de service.

Il faut noter que nous sommes, en partie, dépendants des ressources en eau de territoires voisins : c'est pourquoi, nous investissons dans les infrastructures d'eau potable des Collectivités limitrophes afin de sécuriser notre approvisionnement, via des captages et des usines de traitement.

Cette interdépendance souligne l'importance de partenariats entre les territoires, pour garantir un accès continu à l'eau et renforcer la résilience face aux variations climatiques. »

Dès lors, quelles sont les actions engagées par la CAB pour la préservation des ressources en eau ?

Dominique GODEFROY : « Nous mettons en place différentes actions pour protéger nos ressources.

En premier lieu, nos forages, sur la côte, font l'objet d'une attention particulière pour éviter les intrusions salines. Nous définissons également des aires de protection des captages pour protéger ces ressources en eau. Il en est de même pour la protection de la Liane, ce fleuve qui traverse notre territoire et qui nous sert de prise d'eau. Ainsi, nous avons travaillé un programme de lutte contre la pollution issue de l'activité agricole, en partenariat avec 150 exploitants agricoles répartis sur 38 Communes, couvrant des territoires au-delà des frontières de la CAB.

Par ailleurs, nous avons lancé un Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux (PGSSE) et travaillons également à réduire les fuites sur le réseau. Nous cherchons aussi des solutions de substitution à la consommation d'eau potable : nous souhaitons pouvoir réutiliser les eaux usées traitées. Ce sujet est en cours de réflexion.

Enfin, pour faire face aux périodes croissantes de sécheresse, nous cherchons de nouvelles sources d'approvisionnement : l'utilisation des eaux exhaures de carrières ou encore le dessalement partiel de l'eau de mer. On ne s'interdit rien pour diversifier nos ressources. »

En plus de la Liane, la CAB, territoire littoral, est également traversée par un autre fleuve : le Wimereux. Peut-on dire que l'eau est donc un élément central de votre identité de territoire ?

Dominique GODEFROY : « L'eau est effectivement un élément central de notre territoire. Nous avons connu un problème récurrent, impactant la qualité des cours d'eau : ce sont les eaux claires parasites. En effet, les eaux claires parasites arrivaient en station, de manière surabondante, nécessitant parfois de pratiquer des bi-pass dans la Liane pour éviter de noyer la station.

Cette problématique a fait l'objet d'un vrai travail de fond de la part de l'intercommunalité. A ce titre, nous avons créé un bassin de rétention, pour nous permettre de stocker les surplus d'eaux pluviales, de 12 000 m³. A cela, nous avons engagé une politique volontariste de renouvellement des réseaux d'eaux usées, visant à limiter les infiltrations d'eaux de nappe.

Depuis 10 ans, ces investissements conséquents ont porté leurs fruits puisque, désormais, on ne constate plus de débordements et disposons même d'une qualité des eaux de baignade, dans le port, satisfaisante. C'est dire que les investissements réalisés ont permis de réguler les eaux claires parasites. »

Au regard des événements climatiques et notamment les importants épisodes pluvieux dans les Hauts de France, ces derniers mois, considérez-vous que ces travaux étaient essentiels pour assurer la préservation du milieu naturel ?

Dominique GODEFROY : « En effet, la fin d'année 2023 et l'année 2024 ont été marquées par une pluviométrie

importante et, qui plus est, intense durant des courts laps de temps. Et c'est là toute la complexité du changement climatique : la survenue d'événements climatiques plus fréquents et plus intenses.

Sur notre territoire, grâce aux travaux entrepris depuis 10 ans, la principale STEP a su absorber ces pluviométries importantes. Nous avons eu à gérer un débordement sur une station du territoire. Mais cette station a failli à son rôle d'épuration, en raison d'une coupure d'électricité et non en raison d'un dysfonctionnement du processus épuratoire. Dès lors, la rétention des eaux pluviales dans des bassins : ça fonctionne.

Toutefois, j'ai quand même l'impression qu'on a toujours un PAPI de retard (programme d'actions de prévention des inondations). Concrètement, nous n'avons pas réalisé tous les bassins de rétention prévus initialement car on a jugé que les travaux engagés étaient suffisants. Or, avec le changement climatique, ils seront utiles mais toujours pas suffisants. Ainsi, le temps qu'on mette en œuvre le PAPI, il est dépassé.

C'est tout le problème des Collectivités face au changement climatique : le temps de réaction est plus contraint qu'auparavant avec des ressources financières de plus en plus limitées. »

Sur ce même sujet, de capacité des ouvrages à absorber les épisodes pluvieux, vos stations sont-elles suffisamment dimensionnées pour absorber les pics d'effluents en période estivale ?

Dominique GODEFROY : « La côte d'Opale connaît un attrait touristique croissant et cela se ressent dans la hausse des effluents traités durant la période estivale. C'est le même sujet en matière d'eau potable.

Mais, je dirais qu'il s'agit plutôt d'une hausse que d'un pic véritablement durant la période estivale. En revanche, nous avons des pics de consommation et de traitement d'effluents, au sein d'une même journée, considérant la zone de transformation des produits de la mer, présente sur notre territoire.

En effet, l'industrie halio-alimentaire transforme 360 tonnes de poissons, par an, sur notre territoire, entre 2h et 8h du matin. Ainsi, on doit s'assurer de pouvoir alimenter en eau potable, en continu, cette industrie structurante du territoire et traiter les effluents qui en résultent. On se doit, ensuite, d'assurer le service pour les habitants du territoire et les touristes, en période estivale, qui prennent le relais de la demande en journée. »





(4)

**Le patrimoine et la tarification :
un difficile équilibre entre des
intérêts antagonistes, sur le
plan temporel et géographique**

1 Disposer d'un patrimoine surdimensionné pour absorber les pics de consommation durant les périodes estivales

- Les infrastructures sont surdimensionnées afin de faire face aux pics de consommation, pendant les périodes estivales, où l'afflux de touristes augmente la demande. Ces infrastructures sont conçues pour absorber ces variations, sans compromettre le bon fonctionnement du système.
- Un surdimensionnement adéquat évite les risques de débordements ou de rejets non conformes d'eaux usées, protégeant ainsi les milieux naturels sensibles, notamment en zone littorale.
- En matière d'eau potable, il permet d'assurer la continuité de service lorsque la demande en eau est plus importante que le reste de l'année.

2 Mettre en place une tarification conciliant les intérêts des différentes typologies d'utilisateurs

- Il s'agit de concilier les intérêts des différentes typologies d'utilisateurs : résidents permanents, saisonniers ou entreprises. Une tarification différenciée peut répondre aux besoins spécifiques de chaque groupe tout en assurant une gestion équitable des ressources.
- Une tarification équilibrée encourage également une utilisation responsable de l'eau. En ajustant les tarifs en fonction de la consommation ou de la saisonnalité, il est possible de mieux gérer la demande, surtout en période de forte affluence.

3 Mettre en place une tarification permettant d'assurer l'équilibre budgétaire et le financement des infrastructures de demain

- Par ailleurs, la tarification a deux objectifs : équilibrer le budget eau potable et assurer le financement des infrastructures.
- L'adage « l'eau paie l'eau » signifie que les recettes des factures d'eau doivent financer les dépenses liées au fonctionnement et aux investissements du service eau potable, sans que la fiscalité ne participe à l'équilibre du budget eau potable.
- L'autonomie budgétaire exerce ainsi une contrainte forte pour les Collectivités, et, en particulier, pour les territoires littoraux, en charge d'équilibrer un service public surdimensionné au regard du nombre d'abonnés permanent.

« En tant que Commune littorale touristique, nous aimerions avoir plus de souplesse dans la gestion de nos budgets : concrètement, l'absence de fongibilité des budgets nous pose un problème car on a besoin que les contributions financières des visiteurs irriguent équitablement nos différents budgets. »



Jean-Charles ORSUCCI

Maire de Bonifacio



MAIRIE DE BONIFACIO
PALAZZU PUBLICU

Pouvez-vous nous présenter votre Commune de Bonifacio ?

Jean-Charles ORSUCCI : « Bonifacio est unique, avec une population de 3 400 habitants qui contraste avec l'afflux de nombreux touristes, plus de 15 000, par jour, en période estivale, et une vaste étendue géographique. En effet, nous possédons l'un des linéaires côtiers les plus longs de Corse, entre 70 et 120 km, en comptant les îles. Située à la fois en bord de mer et à une altitude atteignant 150 mètres, nous sommes une commune rurale, avec un centre historique et un patrimoine exceptionnel.

Classée ville d'art et d'histoire, nous abritons également la plus grande réserve naturelle de France : la réserve des Bouches de Bonifacio. Cette richesse naturelle et culturelle nous a permis de candidater pour devenir Grand Site de France. »

Pouvez-vous nous présenter votre service public d'eau potable et d'assainissement collectif ?

Jean-Charles ORSUCCI : « Notre service d'eau et d'assainissement est géré en délégation de service public. Le service, que nous délivrons à nos usagers, est un service public de qualité. En effet, nous avons réalisé, depuis 16 ans, des investissements conséquents pour arriver à atteindre des hauts standards de fonctionnement. A ce titre, nous avons refait l'entièreté des réseaux de Bonifacio intramuros. Ainsi, nous atteignons un rendement de réseaux à hauteur de 82%, alors même que la commune est très étendue.

Le corolaire de ce service de qualité, c'est un prix de l'eau plus élevé que la moyenne. En contrepartie, nous avons instauré une tarification sociale avec un faible prix de l'eau pour les premiers m³ consommés. Plus vous consommez d'eau potable, plus les tranches tarifaires augmentent. Je considère que l'eau servant à faire bouillir les pâtes doit être moins chère que l'eau servant à remplir la piscine.

En matière d'assainissement collectif, nous avons également refait l'intégralité des réseaux de Bonifacio intramuros. Nous avons, sous mon mandat, réalisé les travaux de construction d'une nouvelle station d'épuration : ce chantier a pris du temps considérant la taille de l'ouvrage et sa localisation, dans le port antique de la commune. Cette station, sur plusieurs étages, traite les eaux usées avec un système membranaire, très performant, permettant d'atteindre un traitement de 99% de l'eau rejetée. C'est presque de l'eau potable. »

Les eaux usées traitées par cette station sont-elles rejetées en mer ?

Jean-Charles ORSUCCI : « Initialement, il était prévu que la station rejette les eaux traitées, par le biais d'un émissaire, traversant toute la falaise pour ensuite se jeter dans les Bouches de Bonifacio. Cette idée a inquiété beaucoup de monde, notamment les gestionnaires de

la réserve naturelle, et, dans le même temps, je trouvais regrettable de rejeter une eau aussi pure dans la mer.

Le Golf de Sperone s'est alors positionné afin de réutiliser cette eau traitée. Si tout le monde trouvait que c'était une bonne idée, y compris les services de l'Etat, l'agence régionale de santé s'est opposée au projet. Mais, nous nous sommes battus pour y arriver et nous réutilisons désormais une partie des eaux usées traitées, depuis trois ans, pour l'arrosage du golf.

Notre ambition, c'est de continuer dans cette voie et réutiliser ces eaux usées traitées pour d'autres usages comme l'hydrocurage, la défense contre les incendies ou encore le nettoyage des rues. »

Pourquoi cette volonté d'accroître toujours plus la réutilisation des eaux usées traitées ?

Jean-Charles ORSUCCI : « L'eau la moins chère est celle que l'on ne consomme pas. Notre territoire est fortement marqué par le stress hydrique et, par ailleurs, notre commune importe de l'eau des territoires voisins. Préserver la ressource est donc une obligation pour garantir le développement de Bonifacio.

C'est pourquoi, nous avons engagé des travaux ambitieux de renouvellement de réseaux : nous avons mené ces travaux sur 3 années, avec toute la complexité autour d'un projet comme celui-ci, dans un centre-ville historique, où il est impossible de creuser des tranchées, durant la période estivale. Les échanges et rencontres avec la commune de Saint Remy de Provence, et son Maire Herve CHERUBINI, ont été très utiles pour capitaliser sur leur retour d'expérience.

Enfin, en lien avec l'office du tourisme, nous cherchons à sensibiliser les touristes pour qu'ils modifient leurs usages de l'eau. Communiquer aux visiteurs sur le fait que nous sommes une région avec un fort stress hydrique permet une véritable sensibilisation et une évolution des comportements. »

A travers nos échanges, on comprend que vous avez très largement investi dans vos infrastructures : était-ce une absolue nécessité ?

Jean-Charles ORSUCCI : « Quand j'ai été élu, mon engagement était de faire entrer pleinement Bonifacio dans le XXI^{ème} siècle. Au regard de la réfection complète des réseaux, la construction de la nouvelle usine de potabilisation avec un process de traitement des cyanobactéries et notre nouvelle station membranaire pour les eaux usées, je peux dire que nous disposons d'infrastructures du XXI^{ème} siècle.

Et oui, ces travaux étaient nécessaires pour garantir la continuité de service aux habitants de Bonifacio et pour accueillir les visiteurs, durant la période estivale. »

Dès lors, se pose la question du financement de ces ouvrages, aux process de traitement ambitieux et dimensionnés pour absorber les pics de la période estivale : comment atteindre l'équilibre budgétaire pour votre Commune de 3 400 habitants ?

Jean-Charles ORSUCCI : « D'abord, je tiens à souligner que nos budgets eau et assainissement sont les budgets les plus tendus de la commune, tant ils sont difficiles à équilibrer.

Premièrement, sur le plan des investissements, nous passons beaucoup de temps à convaincre les partenaires financiers afin qu'ils nous apportent leur soutien : la Région, l'Etat, le programme exceptionnel d'investissement (PEI), la Collectivité territoriale de Corse, l'Agence de l'eau, etc. Et, je tiens à affirmer qu'il s'agit ici d'un juste retour des choses : nous sommes 3 400 habitants, à l'année, et 2 millions de visiteurs passent par Bonifacio durant l'été. Il est donc de la solidarité nationale de nous aider à financer nos infrastructures d'eau et d'assainissement, dimensionnées pour accueillir les touristes de métropole et d'ailleurs.

Deuxièmement, comme je l'ai dit, notre prix de l'eau est plus élevé que la moyenne. Toutefois, nous avons instauré une taxe sur les résidences secondaires et cela me paraît juste. Nos réseaux et infrastructures sont dimensionnés pour recevoir 15 000 personnes, en période estivale. Ainsi, notre station d'épuration dispose d'une capacité épuratoire de 15 000 équivalent habitants. Autre exemple, nous allons engager de nouveaux travaux pour augmenter notre capacité de stockage d'eau potable, actuellement estimée à 2h voire 3h d'autonomie, en période estivale. »

L'adage « l'eau paie l'eau » est donc particulièrement contraignant dans votre situation ?

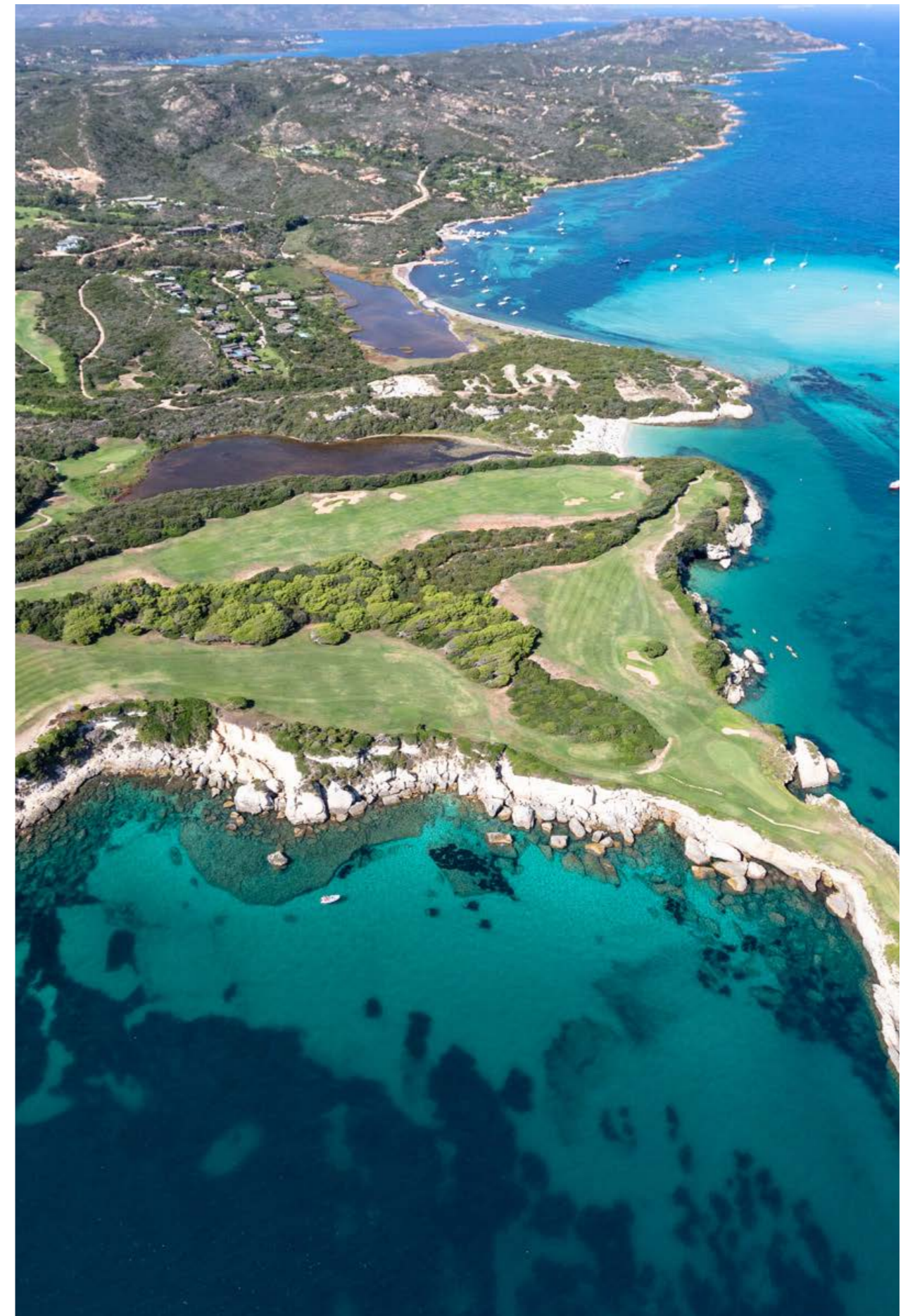
Jean-Charles ORSUCCI : « En tant que commune littorale touristique, nous aimerions avoir plus de souplesse dans la gestion de nos budgets : concrètement, l'absence de fongibilité des budgets nous pose un problème car on a besoin que les contributions financières des visiteurs irriguent équitablement nos différents budgets. Instaurer une taxe sur la bouteille de soda vendue en terrasse serait utile pour le service d'eau potable car il faut de l'eau pour laver le verre dans lequel il a été bu.

Je rajoute enfin que l'étendue de la commune rend impossible l'équilibrage du budget seulement par l'assiette : nous n'avons pas suffisamment d'abonnés pour équilibrer le budget sur les seules factures d'eau, payées par les abonnés à l'année, d'où la nécessité de capter des subventions et de mettre en place une tarification spécifique pour les résidences secondaires. »

Pour revenir sur le sujet de la réutilisation des eaux usées traitées, vous souhaitez développer de nouveaux usages pour ces eaux non conventionnelles : ce projet est-t-il subventionné pour partie ?

Jean-Charles ORSUCCI : « Oui, absolument, pour le projet du Golf de Sperone, nous avons été financés à hauteur de 90% du coût total du projet. Sur le sujet du financement, je tiens à souligner la constance de l'Etat, qui a toujours été à nos côtés.

Notre objectif, c'est de réutiliser près de 250 000 m3 d'eaux usées traitées, par an, alors que nous importons actuellement 1 000 000 m3, chaque année. Nous œuvrons, chaque jour, pour obtenir un maximum de subventions de la part des partenaires financiers habituels mais également auprès des fonds européens (programme Life et EUROMED). »





(5) Les territoires insulaires métropolitains : des enjeux forts à maîtriser malgré l'isolement

1 Sécuriser les installations pour garantir la continuité de service

- Les conditions climatiques difficiles, notamment les tempêtes, compliquent l'accès aux îles, ce qui oblige la mise à disposition d'équipements de secours sur place ainsi que du matériel supplémentaire, en cas de besoin.
- L'insularité nécessite également que les agents sur place soient polyvalents afin de pouvoir gérer les différents types de situations rencontrées : réseaux, équipements électromécaniques, qualité de l'eau, etc.

2 Anticiper les difficultés croissantes de disponibilité de la ressource face à la multiplication des épisodes de sécheresse

- Les épisodes de sécheresse plus fréquents et plus intenses nécessitent d'anticiper assez tôt les possibles déficits en eau pour préparer efficacement la période estivale, et répondre à la forte demande.
- Les installations doivent être autonomes et résilientes pour garantir la continuité du service d'eau potable, même en cas d'imprévu. Le cas de l'usine de dessalement temporaire, installée à Groix en 2022, illustre l'importance de cette capacité d'intervention rapide pour répondre aux besoins en eau, lors d'épisodes de sécheresse et de fréquentation touristique soutenue.

3 Protéger les eaux littorales par une parfaite gestion des systèmes d'assainissement

- Une île est bordée, à tout point de ses côtes, par la mer : tout rejet d'eau en mer doit être traité pour éviter les pollutions, affectant les eaux de baignade mais également les activités économiques.
- Or, les territoires insulaires doivent gérer des infrastructures surdimensionnées pour accueillir les touristes, gérer les boues d'épuration avec des zones d'épandage limitée et contrôler les nombreuses installations d'assainissement non-collectif.
- L'enjeu de l'assainissement est donc central et souvent difficile à maîtriser, considérant la particularité géographique de ces territoires.

« C'est la force du groupe Saur : avoir la capacité de réagir vite et efficacement, en cas de crise, en déployant des unités mobiles pour répondre aux enjeux des Collectivités insulaires. »



Alexandre LE STER

Vice-Président de la région Ouest de Saur France



Pouvez-vous nous présenter votre territoire, en quelques mots et quelques chiffres ?

Alexandre LE STER : « La direction régionale Ouest s'étend sur 5 départements : Loire-Atlantique, Côte d'Armor, Ille et Vilaine, Finistère et Morbihan. Sur le plan de l'exploitation, la direction compte 900 collaborateurs qui assurent la continuité de service en matière d'eau potable et d'assainissement.

Saur est un acteur local, je dirais historique en Bretagne, car nous y sommes implantés depuis des années : nous couvrons près de 60% du marché de délégation de service public eau et assainissement, en Bretagne. Ainsi, nous avons des agences dans tous les départements avec des directeurs d'exploitation, des responsables territoriaux, et un organe de pilotage appelé centre de pilotage opérationnel (CPO), à Vannes. Du CPO, on ordonnance et surveille toutes les installations ; ce centre regroupe également toutes les compétences d'expertise nécessaires au fonctionnement d'un service d'eau et d'assainissement : ainsi, en cas de crise, on dispose, au même endroit, de toutes les compétences pour y répondre efficacement. »

Pouvez-vous nous parler des principaux enjeux du petit cycle de l'eau constatés dans votre région ?

Alexandre LE STER : « L'eau est un sujet bien maîtrisé en Bretagne : les usines bretonnes de production d'eau sont bien adaptées au traitement des eaux de surface, grâce aux process de traitement complets dont elles disposent. En effet, le traitement des nitrates par les usines ainsi que les mesures de surveillance des plans d'épandage ont permis de sécuriser la production d'une eau potable de qualité. Par ailleurs, l'existence de syndicats départementaux, structurés dans les Côtes d'Armor, Morbihan et Ille et Vilaine, garantit une production suffisante aujourd'hui et des réflexions en cours pour l'adaptation aux enjeux de demain.

En revanche, je dirai que le sujet de l'assainissement est plus complexe. On constate une exigence renforcée, en particulier sur le sujet des eaux claires parasites, alors même que les réseaux sont vieillissants, ce qui conduit à des infiltrations de nappes. Couplés à des épisodes pluvieux plus fréquents et plus intenses, ces eaux claires parasites engendrent des déversements ponctuels dans le milieu.

Or, les enjeux autour des débordements liés aux eaux claires parasites concernaient principalement les eaux de baignade, en période estivale, lorsque les nappes étaient basses. Le sujet était important, mais plutôt maîtrisé. Désormais, en période hivernale, les infiltrations de nappes dans les réseaux conduisent à des débordements fréquents, créant un risque pour les cultures conchylicoles et ostréicoles, avec le développement de norovirus.

Dès lors, on est face à une situation difficile à appréhender en tant qu'opérateur de service public, en charge de l'exploitation courante mais, pas des investissements

nécessaires pour maîtriser cette réduction des eaux parasites de nappe et de pluies. »

Quelles sont les actions que vous menez, en conséquence, pour diminuer les risques de débordements au milieu naturel ?

Alexandre LE STER : « Nous travaillons en étroite collaboration avec la filière ostréicole, en proposant, par exemple, un système de vigilance et de veille, appelé OMERVIEW, qui a été conçu pour alerter les ostréiculteurs, en cas de risque de pollution, durant les épisodes pluvieux. Ce système permet d'informer les ostréiculteurs d'un risque, leur permettant de réagir en temps réel, notamment en déplaçant les bancs d'huîtres vers d'autres bassins, lorsque cela est possible.

Par ailleurs, nous agissons pour diminuer les entrées d'eaux parasites dans les réseaux, en activant plusieurs leviers :

- Dédier des équipes à la réalisation d'investigations ciblées sur le terrain (levés de boîtes de branchements, inspections visuelles, tests à la fumée, contrôles de branchements, etc)
- Inciter à la création de bassins de tampon avec des prétraitements de flux d'orage, permettant de stocker l'eau excédentaire voire même de la traiter avec une unité mobile de traitement. C'est le cas à Pornic où nous avons installé une unité mobile, capable de traiter 3 000 m³ par jour, fortement utile pour réguler les intenses épisodes pluvieux
- Conseiller la Collectivité sur les travaux de renouvellement de réseaux à réaliser
- Mettre à disposition des outils prédictifs de pluviométrie pour anticiper les épisodes pluvieux ainsi qu'une potentielle surcharge des réseaux : en anticipant efficacement le risque, on peut mettre en place les actions préventives pertinentes
- Prélever des échantillons d'eau de mer régulièrement afin de vérifier et de suivre la qualité bactériologique, à différents moments

Nous sommes prêts à être plus ambitieux sur ces sujets, et nous appelons de nos vœux à ce que les futurs contrats de délégation de service public soient construits autour de ces thématiques. »

Concernant le sujet de l'insularité, pouvez-vous nous indiquer les territoires insulaires pour lesquels SAUR intervient ?

Alexandre LE STER : « En Bretagne, nous travaillons sur l'île de Groix, à travers une mission d'assistance technique, ou encore à Belle-Île-en-Mer, en tant que délégué eau et assainissement. 6 agents SAUR sont en permanence, à Belle-Île-en-Mer, pour assurer la continuité de service. Nous réalisons également, selon les besoins, des prestations ponctuelles à Hoedic et à Houat.

Par ailleurs, si vous descendez plus au Sud, nous sommes également exploitants sur l'île d'Yeu, Noirmoutier ou encore l'île de Ré. »

Quelles sont les principaux enjeux en matière d'eau potable sur ces territoires insulaires ?

Alexandre LE STER : « Un enjeu central de ces territoires insulaires est la sécurisation du fonctionnement des installations pour garantir la continuité de service. En effet, nous sommes contraints d'avoir des dispositifs de secours rompus, sur place, puisqu'en cas de tempête, il est souvent impossible d'accéder à l'île en bateau. Nous avons donc, en permanence, du matériel sur place afin de traiter les défaillances des ouvrages.

Je citerai également l'enjeu de plus en plus fort des épisodes de sécheresse, même si cette problématique n'est pas identique partout : pour Groix & Belle île, ce sont les précipitations hivernales qui permettent de stocker de l'eau pour la gestion des pointes estivales contrairement à l'île de Bréhat, alimentée en eau, depuis le continent, par une conduite.

Ainsi, en 2022, la très faible pluviométrie ainsi que la forte fréquentation touristique ont vidé le barrage de l'île de Groix. La solution a donc été de faire venir une usine de dessalement d'eau de mer pour assurer la continuité de service. Il a fallu sécuriser l'alimentation en mer, l'alimentation électrique, raccorder les tuyaux de pompage à l'usine sur terre, etc. Ce fut un chantier important, mené par nos équipes Saur, en partenariat étroit avec les équipes de Lorient Agglomération.

C'est la force du groupe Saur : avoir la capacité de réagir vite et efficacement, en cas de crise, en déployant des unités mobiles pour répondre aux enjeux des Collectivités insulaires. »

Quelles sont les principaux enjeux en matière d'assainissement sur ces territoires insulaires ?

Alexandre LE STER : « En premier lieu, je soulignerai à nouveau le sujet des eaux claires parasites et la nécessité d'éviter les débordements, que ce soit pour la qualité des eaux de baignade et pour l'activité ostréicole.

Par ailleurs, pour les stations à boues activées, la gestion des boues est souvent un sujet complexe. En effet, les territoires insulaires n'ont pas toujours la disponibilité foncière pour épandre l'ensemble des boues produites. Cela nécessite donc que ces boues soient déshydratées, stockées dans des bennes couvertes, envoyées par bateau sur le continent pour y être ensuite traitées. Ce sont donc une importante logistique à prévoir ainsi que des coûts supplémentaires.

Enfin, il faut noter que l'assainissement non-collectif, assez présent dans les territoires insulaires, est également un enjeu fort pour préserver la qualité du milieu naturel. En effet, les installations autonomes existent souvent depuis de nombreuses années et ne sont pas toujours en conformité avec les normes en vigueur. »



(6) Les territoires ultra marins : une diversité de situations aux défis communs



1 Assurer la continuité de service dans un contexte météorologique de plus en plus instable

- Les territoires insulaires ultramarins sont particulièrement exposés aux impacts de la montée des eaux et des cyclones, par leur situation géographique.
- Ces événements climatiques augmentent les risques d'inondation et de dégradation des réseaux d'eau potable et d'assainissement mais également des infrastructures, qu'il s'agit de sécuriser pour assurer la continuité de service.

2 Gérer les périodes de sécheresse croissantes

- Bien que la sécheresse ne soit pas encore un enjeu dans tous les territoires ultramarins, elle devient une préoccupation de plus en plus importante.
- On constate des saisons des pluies plus courtes et des saisons sèches plus longues, ce qui bouleverse l'écosystème mais également réduit la disponibilité de la ressource en eau.
- Si ce phénomène a été particulièrement important à Mayotte, il commence également à toucher d'autres territoires comme la Martinique, La Réunion et la Guyane.

3 Assurer l'assainissement des eaux usées pour protéger la biodiversité marine

- Les dysfonctionnements des systèmes d'assainissement collectif posent un risque majeur pour la biodiversité marine, notamment en cas de débordements ou de rejets non conformes.
- De même, les installations d'assainissement non-collectif peuvent engendrer, en cas de dysfonctionnements, des pollutions des eaux souterraines et de baignade.
- Ces pollutions ont des impacts négatifs, à plusieurs titres : production d'eau potable, tourisme, pêche, etc.

« Il faut souligner que la majorité des grandes villes ultramarines sont situées sur les littoraux et font face à des défis environnementaux spécifiques liés à leur situation géographique. »



Najib MAHFOUDHI

*Coordinateur interministériel du plan eau DOM
Coordination biodiversité outremer
Direction de l'eau et de la biodiversité
Direction Générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature
(DGALN)*



Pourriez-vous présenter votre rôle au sein de la DGALN ?

Najib MAHFOUDHI : « En tant que coordinateur du Plan Eau DOM, je suis rattaché à la Direction Générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature (DGALN) et à la Direction de l'Eau et de la Biodiversité. Je rends également compte à trois ministères — Transition Écologique, Outre-mer, et Santé — car ils sont signataires du Plan Eau DOM, pour le compte de l'État.

Je m'appuie sur des chargés de mission issus de ces trois ministères ainsi que sur des chefs de projet, employés par nos partenaires, tels que l'Agence Française de Développement (AFD), la Banque des Territoires et l'Office Français de la Biodiversité (OFB). Ensemble, nous formons le comité technique du Plan Eau DOM, qui est responsable du pilotage national du plan.

Pour la mise en œuvre territoriale, je travaille avec des directeurs et chefs de projet dans les services déconcentrés du Ministère de la Transition Écologique, notamment les Directions de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DEAL), constituant le deuxième cercle élargi du comité technique.

Enfin, le plan est encadré par un comité de pilotage (COFIL) du plan Eau DOM, où participent les préfets, les directions générales des partenaires comme l'AFD, la Banque des Territoires et l'OFB, ainsi que les Agences Régionales de Santé (ARS) au sein des différents comités.

Depuis 2021, j'occupe ce poste à plein temps pour déployer une feuille de route claire et accompagner efficacement les territoires concernés. »

Pourriez-vous présenter la genèse du plan EAU DOM ?

Najib MAHFOUDHI : « Entre 2000 et 2015, plusieurs territoires ultramarins nous ont alerté sur les difficultés rencontrées, dans la gestion des compétences en matière d'eau potable et d'assainissement. Ces alertes concernaient notamment des problèmes liés aux financements des infrastructures, à la structuration de services, au recrutement, ainsi qu'à la qualité de l'eau, régulièrement signalée par les Agences Régionales de Santé (ARS).

Ces problématiques se sont transformées en interruptions de service, en tours d'eau, et alertes sanitaires sur la qualité de l'eau distribuée ou encore des eaux de baignade. En réponse, les ministères ont initié une grande évaluation, aboutissant au rapport Pierre Alain Roche de 2015, piloté par l'Inspection Générale de l'Environnement et du Développement Durable (IGEDD), l'Inspection Générale de l'Administration (IGA) et le Conseil Général de l'Alimentation, de l'Agriculture et des Espaces Ruraux (CGAER).

Ce rapport a dressé un état des lieux exhaustif des grandes problématiques de gestion de l'eau et de l'assainissement, ce qui a conduit à la création du plan Eau DOM, pour accompagner les territoires d'outre-mer

dans la gestion du petit cycle de l'eau. »

Pourriez-vous présenter les objectifs du plan EAU DOM ?

Najib MAHFOUDHI : « Le Plan EAU DOM a comme vocation première d'accompagner les Collectivités ultramarines pour améliorer le service rendu à l'utilisateur. Je souligne qu'il ne s'agit pas de se substituer aux Collectivités locales ou même de se substituer aux acteurs locaux que sont les Offices de l'eau ou les opérateurs de service public. Nous avons 6 principes directeurs :

- Améliorer la gouvernance
- Renforcer les capacités d'investissement des Collectivités compétentes
- Renforcer les capacités techniques et financières (ingénierie)
- Inscrire l'eau dans le développement et aménagement du territoire
- Améliorer la qualité sanitaire de l'eau
- Prendre en compte les enjeux de la planification écologique. »

Dès lors, en quoi consiste concrètement le plan EAU DOM et comment fonctionne-t-il ?

Najib MAHFOUDHI : « Le plan EAU DOM se décline à travers la contractualisation, pour 5 ans, d'un contrat de progrès, entre l'État et les Collectivités ultramarines. Dans ce contrat, une feuille de route d'amélioration du service est dessinée, basée sur les 6 principes directeurs cités auparavant. Il comprend également un programme pluriannuel d'investissements (PPI), sur 5 années, ainsi que des actions en matière de gestion budgétaire, gestion RH, etc.

Ainsi, les Collectivités signataires s'engagent à mettre en œuvre le PPI, à améliorer leur fonctionnement, en contrepartie des financements des partenaires financiers et bénéficient également de différents services pour renforcer le fonctionnement de leur service : études, expertises, sessions de formation, etc.

C'est un rapport « gagnant-gagnant », qui a conduit à la conclusion de 29 contrats de progrès. »

Pourriez-vous nous indiquer les réalisations permises par le plan EAU DOM ?

Najib MAHFOUDHI : « Depuis le lancement du plan Eau DOM, près de 800 millions d'euros ont été investis, en matière d'eau et assainissement, incluant les fonds du plan de relance, grâce à l'État et ses partenaires. Sur ces 800 millions d'euros, environ 400 millions d'euros ont été décaissés sous forme de subventions et 400 millions sous forme de prêts. Pour 2024, 200 millions d'euros supplémentaires ont été engagés pour Mayotte. Des réalisations significatives sont à mettre en lumière comme les stations d'épuration de Kongou et Saint Laurent du Maroni.

De plus, environ 15 à 16 millions d'euros ont été alloués à l'appui technique, comprenant le financement d'études, l'assistance technique, et des formations. Par exemple, on peut citer les sessions de formation sur les enjeux budgétaires des Collectivités locales organisées à Maripasoula ou encore à Saint George de l'Oyapock. »

Quelles sont les enjeux communs que vous retrouvez dans les différents territoires ultramarins ?

Najib MAHFOUDHI : « J'en citerai trois qui me viennent directement à l'esprit.

Le premier, et c'est pareil en Métropole, c'est l'importance d'avoir une gouvernance politique impliquée, afin de mettre en place des politiques publiques cohérentes, durables et ambitieuses. On a besoin d'élus volontaires, conscients des enjeux liés au petit cycle de l'eau, pour garantir le développement des territoires ultramarins.

Le second, c'est la difficulté de capter l'ensemble des compétences nécessaires à la gestion d'un service d'eau ou d'assainissement. Or, pour certains territoires, c'est compliqué de réunir l'ensemble des profils nécessaires. De plus, la formation locale est parfois insuffisante pour pallier les manquements constatés.

Enfin, je parlerai de l'assainissement non-collectif, parent pauvre et grand oublié du petit cycle de l'eau. De nombreuses Communes sont en ANC, pouvant conduire, en cas de dysfonctionnements, à des rejets directs dans les milieux naturels, affectant l'environnement. »

Y a-t-il des enjeux spécifiques aux zones littorales que vous retrouvez dans les différents territoires ultramarins ?

Najib MAHFOUDHI : « Il faut souligner que la majorité des grandes villes ultramarines sont situées sur les littoraux et font face à des défis environnementaux spécifiques liés à leur situation géographique.

En raison de leur localisation en zone côtière, ces territoires sont particulièrement vulnérables à la montée des eaux et aux cyclones, ce qui augmente les risques d'inondation et de dégradation des réseaux d'eau. Cela crée notamment des risques d'altération de la qualité de l'eau par intrusion d'eau salée.

Les dysfonctionnements des systèmes d'assainissement collectif font peser un risque pour la biodiversité marine, en cas de débordements ou de rejets non-conformes. Par exemple, la côte ouest de La Réunion subit une altération des récifs coralliens, en raison du manque de raccordement des installations au réseau d'assainissement collectif (AC). De plus, en cas de défaillance des stations d'épuration, comme la station d'épuration du Baobab de Mamoudzou, les eaux usées peuvent contaminer les lagons, compromettant ainsi la qualité des eaux de baignade, essentielle pour le tourisme.

Bien que la sécheresse ne soit pas encore un enjeu dans tous les territoires ultramarins, elle est de plus en plus préoccupante. Mayotte, par exemple, a connu des périodes de sécheresse marquées en 2017, en 2023 et en 2024, avec une saison des pluies faible et une saison sèche prolongée. Des préoccupations similaires émergent en Martinique, à La Réunion et en Guyane, où la gestion des ressources en eau devient un enjeu crucial. »

Peut-on espérer que le plan EAU DOM soit reconduit dans les années à venir ?

Najib MAHFOUDHI : « Je crois qu'il reste un besoin d'accompagnement pour les Collectivités ultramarines, même si le plan Eau DOM n'est pas destiné à durer indéfiniment. Le plan est encore jeune par rapport à la durée de vie des infrastructures, et les effets commencent seulement à se faire sentir.

En revanche, ce plan n'a pas vocation à se poursuivre sur tous les territoires. Par exemple, certains EPCI comme la CIVIS, la CINOR et la CACL sont déjà, et depuis plusieurs années, aux standards métropolitains. Il est plutôt envisagé d'élargir le plan aux pays et territoires d'outre-mer (PTOM), comme la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie. »





(7) Les Collectivités lacustres : des obligations similaires aux zones littorales voire supérieures

1 Protéger le milieu naturel par une gestion rigoureuse des eaux claires parasites et des filières de traitement tertiaires

- Les eaux des Lacs sont particulièrement sensibles aux apports de nutriments issus des eaux usées non-conformes ou encore des rejets non traités, suite à des débordements.
- Le risque majeur est l'eutrophisation, ce qui provoque une prolifération d'algues, appauvrissant l'oxygène disponible pour la faune aquatique et dégradant l'écosystème.
- C'est pourquoi, les Collectivités lacustres sont contraintes de préserver le milieu naturel, en luttant efficacement contre les eaux claires parasites mais également en mettant en place des filières de traitement tertiaires, pour atteindre les normes, très ambitieuses, fixées.

2 Faire comprendre l'importance de la ressource en eau et le « trompe l'œil » de sa disponibilité abondante

- L'immensité des Lacs et l'image d'une ressource inépuisable qu'ils renvoient contraste avec la grande fragilité qui les caractérisent : pour de nombreuses Collectivités lacustres, l'eau du Lac n'est pas la principale source de production d'eau potable.
- Pomper de l'eau dans ces réservoirs naturels a un coût qui est souvent supérieur au pompage d'eau dans les nappes, qui se rechargent grâce à la fonte des neiges.
- On notera que la diminution tendancielle de l'enneigement des montagnes conduit les Collectivités lacustres à affronter des épisodes de sécheresse, en période estivale, et à pomper davantage d'eau dans leurs Lacs, non sans conséquence.

3 Réussir à concilier les usages et les finalités multiples de l'eau des Lacs

- Pomper davantage d'eau dans les Lacs n'est pas toujours possible pour une raison simple : ils ont d'autres usages et finalités que l'approvisionnement en eau potable.
- En effet, les Lacs sont également utilisés pour des activités économiques centrales pour le développement local comme la pêche et surtout le tourisme. Certains Lacs comme le Lac Léman jouent également un rôle sur le débit d'étiage des cours d'eaux domaniaux comme le Rhône, qui permet le refroidissement des centrales nucléaires françaises (Bugey, Saint-Alban, Tricastin, etc).

« Même si nous sommes adossés au plus grand réservoir d'eau douce d'Europe, cette ressource n'est pas inépuisable et on se doit de la préserver. »



Cyril DEMOLIS

*Maire de Sciez sur Lemans
Vice-Président de Thonon Agglomération*

Lionel BOULENS

*Directeur général des services
de Thonon Agglomération*

Alexandra PIOT-RAINE

*Responsable du service eau et assainissement
de Thonon Agglomération*

____ THONON
agglomération

Pouvez-vous nous présenter votre territoire en quelques mots ?

Cyril DEMOLIS : « Thonon Agglomération, créée en 2017 à la suite de la loi NOTRe, regroupant 25 Communes, est née de la fusion de deux anciennes intercommunalités et de la ville de Thonon-les-Bains, qui n'était pas initialement «intercommunalisée». Ce projet ambitieux a permis d'unifier la gestion de diverses compétences dont le petit cycle de l'eau, compétences dévolues à l'Agglomération depuis 2020.

Fort de 95 000 habitants, le territoire est caractérisé par une diversité géographique notable, incluant à la fois des zones côtières le long du lac Léman, des zones de montagne ainsi qu'une frontière terrestre et lacustre avec la Suisse. »

Des compétences liées au petit cycle de l'eau que vous assurez depuis 2020 : pouvez-vous ainsi nous présenter les principaux chiffres de votre service eau et assainissement ?

Alexandra PIOT-RAINE : « Le réseau d'eau potable couvre 850 km et celui des eaux usées 660 km, ainsi que 60 km de réseau unitaire principalement à Thonon-les-Bains. Nous gérons nos services publics en régie, et mobilisons ainsi plus de 70 agents.

En matière d'assainissement, la station d'épuration de Thonon-les-Bains est gérée par un syndicat ; les trois autres stations du territoire sont gérées par notre régie. Ces stations ont un point commun : elles rejettent toutes leurs effluents dans des rivières, qui alimentent le Lac Léman. Nous sommes donc particulièrement vigilants quant à la conformité des rejets. »

Vos rejets, en sortie de station, sont-ils soumis à des normes plus contraignantes que les autres Collectivités ?

Alexandra PIOT-RAINE : « Nous appliquons des normes strictes concernant l'abattement du phosphore, qui doit être traité à 95% minimum. Cette exigence vise à prévenir l'eutrophisation du lac Léman et protéger ainsi la qualité de l'eau. En conséquence, nos stations d'épuration intègrent des traitements tertiaires spécifiques pour répondre à ces standards élevés. »

Cyril DEMOLIS : « J'ajoute également que la Suisse va plus loin sur certains paramètres comme sur le sujet du traitement des résidus médicamenteux. Les suisses sont en avance en la matière avec des filières de traitement plus exigeantes. Notre future station d'épuration, qui verra le jour dans quelques années, intégrera cette filière de traitement des résidus médicamenteux, dans une logique de protection de la qualité des eaux du lac. »

Dans cette logique de protection du milieu naturel, on imagine que le sujet des eaux claires parasites est particulièrement scruté ?

Lionel BOULENS : « Il faut noter que le territoire de Thonon Agglomération, en pleine expansion, a vu sa population augmenter fortement ces dernières années, entraînant des défis significatifs dans la gestion des eaux usées. Cette urbanisation rapide, étalée a notamment pour conséquence d'accroître les entrées d'eaux claires parasites, créant un risque de déversements, en cas de fortes précipitations. L'ancienneté de certains réseaux d'assainissement en plein champ est également à l'origine de ces difficultés.

C'est pourquoi, nous disposons de 6 bassins d'orage pour écrêter les flux en entrée de station et ce système fonctionne plutôt bien. Enfin, notre schéma directeur a également permis d'identifier les réseaux à renouveler pour réduire cette problématique. »

En conséquence, vous disposez d'un immense réservoir naturel d'eau douce et de qualité. On pourrait penser que vous n'avez pas de problème de disponibilité de la ressource : est-ce bien le cas ?

Cyril DEMOLIS : « Thonon Agglomération été le territoire le plus touché de Haute-Savoie par les sécheresses de 2022 et 2023. Même si nous sommes adossés au plus grand réservoir d'eau douce d'Europe, cette ressource n'est pas inépuisable et on se doit de la préserver. En effet, le lac Léman joue un rôle de réservoir pour l'alimentation en eau potable de nombreux usagers mais a d'autres finalités essentielles comme assurer le débit d'étiage du Rhône, et donc influe sur le refroidissement des centrales nucléaires. »

Alexandra PIOT-RAINE : « Cette nécessité de préserver la ressource est renforcée par la baisse continue de l'enneigement, diminuant ainsi nos ressources souterraines. Elles représentent 70% de notre approvisionnement en eau, contrairement à ce que l'on pourrait penser, en raison de notre situation lacustre. Dès lors, nous sommes amenés, et ce encore davantage demain, à prélever plus d'eau dans le lac pour compenser et assurer la distribution de l'eau potable. Il faut également ajouter les besoins futurs en eau potable d'Annemasse Agglomération, qui prévoit un besoin d'import annuel de 350 000 m3 d'eau d'ici à 2030 et de plus de 1 million de m3 annuel d'ici à 2040. »

Lionel BOULENS : « Cet accroissement tendanciel des prélèvements en eau dans le lac Léman n'est pas sans conséquence. Comme évoqué par Monsieur le Maire, le lac Léman a de nombreuses autres finalités que l'approvisionnement en eau potable, ce qui signifie concrètement qu'il ne sera pas possible d'augmenter collectivement et sans limite nos prélèvements.

Par ailleurs, le coût de potabilisation de l'eau prélevée dans le lac est 10 fois supérieur au coût de traitement par ultra-violet de l'eau pompée dans les nappes, issue de la fonte des neiges : augmenter les prélèvements

d'eau dans le lac nous conduira donc à un accroissement de nos charges. »

Dès lors, quels sont vos leviers d'action pour inciter les usagers à changer leurs comportements et diminuer leurs consommations ?

Lionel BOULENS : « En premier lieu, il faut noter que nous n'avons pas d'enjeux liés à la saisonnalité ; on peut connaître quelques hausses de consommation durant l'été mais rien de significatif.

Un levier nous paraît primordial : la communication et la pédagogie. A titre d'exemple, en 2024, nous avons relâché nos efforts en matière de communication sur la préservation de la ressource et les écogestes, considérant l'absence de tension sur la ressource à la différence des deux années précédentes. Résultat : une hausse de 4% de la consommation globale, à date, par rapport à 2023.

On peut donc en déduire une chose : la communication joue un rôle crucial dans le changement des comportements des usagers, qui s'adaptent lorsqu'on les informe sur les conséquences de la sécheresse.

De manière parallèle, l'agglomération travaille sur d'autres leviers notamment l'instauration d'une politique tarifaire progressive, composée de tranches tarifaires, visant à la réduction des consommations, l'encouragement à la récupération des eaux pluviales, etc. »

Enfin, quelle est la gouvernance en place actuellement pour concilier petit et grand cycle de l'eau, alors même que le lac Léman est situé sur deux pays différents ?

Lionel BOULENS : « En matière de petit cycle de l'eau, nous discutons fréquemment avec nos voisins puisque nous sommes interconnectés avec Genève. En cas de problème, ils peuvent nous alimenter en eau potable pour une petite partie de notre territoire. Nous assurons d'ailleurs le traitement de leurs effluents pour une Commune du canton. Certaines de nos infrastructures sont d'ailleurs cofinancées pour être dimensionnées correctement. Nous constituons ensemble un bassin de vie, la frontière a peu de réalité, qu'elle soit physique ou lacustre d'ailleurs. »

Cyril DEMOLIS : « La Commission internationale pour la protection des eaux du Léman (CIPEL) organe intergouvernemental franco-suisse, contribue depuis 1963 à la coordination de la politique de l'eau à l'échelle du bassin versant lémanique, soit entre la France et la Suisse, et plus particulièrement sur les territoires des départements de l'Ain et de la Haute-Savoie ainsi que ceux des cantons de Vaud, du Valais et de Genève.

Il s'agit ainsi d'une instance permettant de dialoguer avec l'ensemble des parties prenantes, en charge de mener des études et de coordonner des plans d'actions. En collaboration avec l'association pour la sauvegarde

du Léman (ASL), on peut citer l'étude PLA'STOCK qui a mis en lumière la pollution du lac Léman aux micro et macroplastiques, dont « 60% sont notamment des fibres textiles synthétiques relâchées lors du lavage des vêtements ou par l'usure. Les 40% restants sont issus de la fragmentation de macroplastiques[1].

Le sujet de la coordination est donc essentiel, d'autant que les législations ne sont pas toujours alignées : ainsi, pour répondre notamment à cet enjeu, l'Union européenne impose, d'ici 2025, à ce que les machines à laver soient équipées de préfiltres, ce que la Suisse n'a pas voulu imposer. »



Remerciements

Nous souhaitons remercier l'ensemble des personnes qui ont participé à la réalisation du livret depuis sa rédaction à sa publication. Et particulièrement les élus et fonctionnaires qui nous ont accordé du temps pour recueillir leur témoignage éclairant :



Yannick MOREAU
Maire des Sables d'Olonne
Président des Sables d'Olonne Agglomération
Président de l'Association Nationale des Elus des Littoraux



Jacky DALLET
Maire de Saint André Goule d'Oie
Président de la communauté de Communes du Pays de Saint Fulgent
Président de Vendée Eau



Laurent PEYRONDET
Maire de Lacanau
Vice-président de la communauté de Communes Médoc Atlantique

Nicolas LE GORREC
Responsable des contrats de DSP (Lacanau)

Eléonore GENEAU
Responsable « Littoral et développement durable » (Lacanau)



Dominique GODEFROY
Adjoint à Boulogne sur Mer
Vice-président de la communauté d'agglomération du Boulonnais (Nausicaà, biodiversité et plan climat)
Président du conseil de gestion du Parc naturel marin Estuaires picards et de la mer d'Opale



Jean-Charles ORSUCCI
Maire de Bonifacio

____ THONON
agglomération

Cyril DEMOLIS
Maire de Sciez sur Lemans
Vice-Président de Thonon Agglomération

Lionel BOULLENS
Directeur général des services de Thonon Agglomération

Alexandra PIOT-RAINE
Responsable du service eau et assainissement de Thonon Agglomération



Najib MAHFOUDHI
Coordinateur interministériel du plan eau DOM
Coordination biodiversité outremer
Direction de l'eau et de la biodiversité
Direction Générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature



Alexandre LE STER
Vice-Président de la région Ouest de Saur France

Présentation de l'Association Nationale des Élus des Littoraux et de SAUR

À propos de l'Association Nationale des Élus des littoraux :

Présente en hexagone et en Outre-mer, l'Association Nationale des Élus des Littoraux (A.N.E.L.) est une organisation qui rassemble plus de 750 collectivités et parlementaires du littoral pour protéger et valoriser les territoires littoraux et les espaces maritimes français.

Porte-parole des élus littoraux depuis plus de 45 ans, l'A.N.E.L. s'engage pour le développement durable des zones littorales et maritimes. Forte de ses partenariats avec de nombreux acteurs privés et publics, l'A.N.E.L. multiplie ses actions pour favoriser les partages d'expériences, renforcer la représentation des collectivités littorales auprès des pouvoirs publics et assurer l'information des élus sur les textes législatifs et réglementaires qui concernent leur territoire. Grâce à une expertise nationale mutualisée, l'A.N.E.L. accompagne les collectivités dans l'élaboration et l'évolution des politiques publiques d'aménagement et de gestion des littoraux.

À propos de Saur :

Pure Player de l'eau et des services essentiels, le groupe Saur œuvre pour la protection de l'environnement au cœur des territoires qu'il dessert. Depuis toujours, Saur agit pour offrir la même qualité de service aux petites communes, aux grandes métropoles et aux industriels, guidé par sa raison d'être : redonner à l'eau la valeur qu'elle mérite.

Saur est présent dans le monde entier : Arabie saoudite, Chypre, Espagne, Etats-Unis, Finlande, France, Italie, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Royaume-Uni.

Chiffres clés 2023 : 2,1 milliards d'euros de chiffre d'affaires net, 9 200 collectivités locales et clients industriels sous contrat, 12 000 collaborateurs et 20 millions de consommateurs desservis dans le monde.

www.saur.com

Rédaction :

Jean-Pierre DEMONTES
Chef de projet stratégie des offres - SAUR France
Alain BLANCHARD
Délégué général de l'A.N.E.L.

Mise en page :

Anaïs Loué
Studio 1+1

Crédits photo :

Twitter, LinkedIn, © Groupe SAUR



ANEL



saur